



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°2 :

DESIGNATION DE 3 REPRESENTANTS
AU SEIN DE LA CONFERENCE
INTERCOMMUNALE POUR LE
DEVELOPPEMENT ET LA GESTION
D'UNE CARTE JEUNE PARTAGEE ENTRE
PLUSIEURS COMMUNES SUITE A UNE
DEMISSION

Séance ordinaire du 23 JUIN 2022

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 23 Juin 2022

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 27

Absente : 1

Excusés : 7

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Philippe FARGEON, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie DA ROCHA, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Thomas BURGALIERES, Michel MENJUCQ, Bruno QUÉRÉ, Sandrine JOVENÉ, Daphné GAUSSENS, Géraldine AUDEBERT, Jonathan VANDENHOVE, Alain GÉRARD, Benjamin DUGERS, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Julie-Anne BROUSSIN, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Jean Georges MICOL (Pouvoir Philippe FARGEON), Mathilde FERCHAUD (Pouvoir Mael FETOUH), Bérengère DUPIN (Pouvoir Emmanuelle ANGELINI), Grégoire REYDIT (Pouvoir Marie DA ROCHA), Daniel BALLA (Pouvoir Sandrine JOVENE), Violette LABARCHÈDE (Pouvoir Alain MARC), Armelle BARTHÉLEMY (Pouvoir Michel MENJUCQ)

Absente : Claire LAYAN

Secrétaire : Guillaume ALEXANDRE

**DOSSIER N° 2 : DESIGNATION DE 3 REPRESENTANTS AU SEIN DE LA
CONFERENCE INTERCOMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET
LA GESTION D'UNE CARTE JEUNE PARTAGEE ENTRE PLUSIEURS
COMMUNES SUITE A UNE DEMISSION**

RAPPORTEUR : M. le Maire

Par délibération en date du 11 décembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé la participation de la Ville du Bouscat à l'expérimentation de la Carte Jeune partagée entre 12 communes (Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bordeaux, Bouliac, Gradignan, Le Bouscat, Le Taillan-Médoc, Saint-Aubin de Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Talence) pour une durée de 30 mois.

Chaque Ville participante dispose de trois représentants et est dotée d'une voix au sein de la conférence intercommunale.

Par délibération du 23 juin 2020, le Conseil Municipal a désigné trois représentants :

- Emmanuelle ANGELINI
- Valérie BARLOIS-LEROUX
- Daphné GAUSSENS

Suite à la démission de Madame BARLOIS-LEROUX, il convient de désigner 3 représentants au sein de cette conférence intercommunale.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 11 décembre 2018 approuvant la participation de la Ville du Bouscat au dispositif de la carte jeune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
34 voix POUR,

Article unique : Désigne 3 représentants de la commune au sein de la conférence intercommunale :

- Emmanuelle ANGELINI
- Bruno QUERE
- Daphné GAUSSENS

Fait et délibéré le 23 Juin 2022

LE MAIRE,



Patrick BOBET